

A partir du 16 mai Réouverture des déchèteries

d'Esvres-sur-Indre et Saint-Branchs

Les déchèteries seront **ouvertes les jours et horaires habituels** et seront accessibles uniquement pour les usagers détenteurs d'une carte.

→ Procédure de dépôt des déchets

Les conditions d'accès sont :

- Carte d'accès valide
- Volume maximum accepté : 2 m³
- Un seul passage par semaine autorisé

Avant de partir de chez soi, quoi prévoir ?

- Venir seul(e)
- Posséder sa carte d'accès (aucun dépôt sans carte)
- Apporter ses propres outils pour le déchargement et le nettoyage après le dépôt (tels que fourche - pelle et balai).

Sur place, comment procéder ?

- A votre arrivée, au portail, apposer votre carte d'accès sur le lecteur que l'agent vous présentera.
- Si toutes les conditions sont requises :
 - L'agent vous donnera l'autorisation de rentrer sur le site.
 - Vous disposerez de 10 mn pour effectuer votre dépôt.

Gestes barrières à respecter strictement :

- Aucun contact avec le gardien ; il ne vous aidera pas pour le déchargement.



- Un seul usager par benne.



Pour tout renseignement complémentaire, le service environnement est joignable par mail :

environnement@tourainevalléedelindre.fr

